

Montcuq le 27 mars 2021

M. Jean-Michel Fourier, Commissaire enquêteur,
La Mairie,
46800, Montcuq en Quercy Blanc.

Par courriel à jeanmichelfourrier@yahoo.fr, et lettre recommandé avec avis de réception - par précaution.

Monsieur FOURRIER,

Nous avons l'honneur par la présente de vous soumettre la contribution de notre association à votre enquête publique.

Sujet: Première Enquête publique point 4 - Aliénation d'une partie du chemin rural dit "de Bouloc à Belmontet" sis entre les lieux-dits La Serre, moulin à vent de caminel et Mini à LEBREIL, en contrepartie de la création d'un chemin de substitution.

Préambule : Le 15 mars 2021, l'association a écrit par courriel au Maire de Montcuq pour lui demander si l'une des 5 propositions d'aliénation de chemins publics était liée de près ou de loin au projet photovoltaïque industriel de Photosol. Le lendemain, 16 mars, nous avons reçu une réponse affirmant qu'aucune des demandes n'était liée au projet photovoltaïque. En y regardant de plus près nous nous demandons si la Mairie ne s'est pas trompée dans sa réponse surtout en ce qui concerne cette 4ème proposition. Nous joignons en **annexe 7 et 8** les copies de notre courriel du 15 mars et de la réponse de la mairie du 16 mars, dont vous tirerez vos propres conclusions.

Analyse de l'impact et de la motivation de la proposition d'aliénation de cette partie du chemin rural public. Sept documents en annexe (1 à 6 et 4a) à l'appui.

Les demandeurs indiquent dans leur lettre de motivation reçue par la Mairie de Montcuq le 11 septembre 2020 que : *"En effet, lors des périodes pluvieuses, le chemin actuel est difficile d'accès aux engins agricole et véhicule,"*.

En revanche, une visite sur place confirmera que la seule partie du chemin qui pourrait poser problème lors de périodes très pluvieuses est en fait le tronçon qui traverse les terres des agriculteurs depuis le coin nord-est de la parcelle **0325** en direction du sud-ouest jusqu'au coin de la parcelle **0258** où il entre la commune de Bouloc 82110, un tronçon utilisé par les machines lourdes des agriculteurs eux-mêmes et qui n'a pas eu, ou très peu, d'entretien ou de réparation depuis des années. A partir du coin de la parcelle **0325**, en direction nord-est, le chemin est parfaitement carrossable.

Veillez garder à l'esprit que ce chemin public existe probablement depuis des siècles et qu'il est réputé faire partie d'une ancienne voie gallo-romaine appelé "Le Clermontois". une partie de la liaison Cahors - Agen.

(c.f. **Annexe 1** - Article de La Dépêche du midi du 13/01/2013.)

L'aliénation de ce tronçon de chemin coupera en deux le chemin de randonnée Bouloc /St Félix/ Lebreil sur le plateau de Bouloc qui domine le paysage entre la vallée de la Seoune et de la Barguelonne.

Nous nous opposons à toute aliénation de chemin ruraux existants qui, maintenant et dans le futur limitent l'accès à la campagne et à la perception des paysages du Quercy Blanc.

Il convient également de noter que l'alternative proposée, à travers ce qui est aussi une terre agricole, **ne serait pas meilleure par temps de pluie**, à moins d'être soutenue par un empierrement profond, régulièrement entretenu, et n'apporterait donc pas de solution satisfaisante au prétendu problème.

Si l'on met de côté un instant la motivation et la crédibilité de la demande avancée par les demandeurs pour l'aliénation d'une partie de ce chemin rural public, motivation qui nous semble sérieusement discutable, ce chemin est également connu sous le nom de "Chemin des trois chênes", partie aussi de l'ancien chemin public de Bouloc à Belmontet.

Il est extrêmement important de comprendre que **le tracé réel** de la partie principale de ce chemin, **dévie du tracé tel qu'il figure sur les cartes du document de la demande et sur le cadastre - depuis au moins 56 ans.**

(c. f. **Annexe 2** Photos aériennes 1950-1965 et **Annexe 3** Photos aériennes 2019, toutes deux du Géoportail).

En réalité, et ceci est prouvé par toutes les cartes, Carte IGN, Carte Topographique IGN, Plan IGN, etc ; ce chemin public est bien établi et a toujours décrit une courbe vers l'ouest en partant du côté est de la parcelle **0326** (qui est proposée pour être le site du poste source RTE pour l'ensemble du projet photovoltaïque de Photosol), en passant par l'angle de la parcelle **0327**, en traversant la parcelle **0330**, en tournant vers l'est, en passant par l'angle de la parcelle **0331** (en traversant son tracé supposé) sur la parcelle **0637** où il contourne la butte en friche et rejoint le Chemin de Caminel à la jonction avec la parcelle **0634**. Pour appuyer cette affirmation, une visite sur place confirmera qu'il n'y a absolument aucun signe ou indice que le chemin ait jamais traversé la parcelle **0637** en ligne droite comme indiqué sur le cadastre et dans les documents de la demande d'aliénation.

Selon le Géoportail - et les études de Photosol - **ce chemin public traverse en fait au moins trois parcelles, 0330 et 0331 et 0327 qui font partie du foncier du projet photovoltaïque industriel de Photosol**, des parcelles qui doivent être louées par un bail emphytéotique par les demandeurs de l'aliénation de ce chemin au profit du promoteur Photosol, **si le projet se réalise.**

(c.f. **Annexe 4** Plan cadastral du Foncier concerné par le projet zoom Montcuq 2 - Page 22 de 67 – PCI et et vue rapprochée en pointillés **Annexe 4a**).

A notre connaissance les tronçons du chemin rural en question qui se situent sur les parcelles **0330, 0331, 0327** (et aussi la 0637) n'ont jamais été objet d'une demande de prescription acquisitive trentenaire ni par l'ancienne commune de Lebreil ni par la commune de Montcuq en Quercy Blanc.

Du fait que ces trois parcelles sont objet d'une promesse de bail emphytéotique (par les demandeurs de l'aliénation) dans le cadre de la demande par Photosol d'un permis de construire pour le projet industriel photovoltaïque « Montcuq 2 » ; cette partie du chemin n'est donc (en principe) plus ouvert à la circulation publique.

Il est évident que tant que la demande du permis de construire du projet de Photosol est en cours d'instruction - aucune transaction de biens foncier peuvent se réaliser.

Il est également à noter que le poste source RTE proposé pour l'ensemble du projet (Montcuq 1, 2 et 3) est implanté sur la parcelle adjacente **0326** et que la seule entrée et sortie indiquée sur les plans de la demande se fait par un double portail positionnés dans la clôture de 3m de haut et **donnant accès au tracé actuel du chemin public existant, dont les requérants demandent l'aliénation.**

Et il semblerait que le seul accès routier pour la construction massive de ce poste (Des centaines de mètres cubes de béton armé par exemple où l'étude d'impact parle même d'installer une mini centrale à béton pour sa construction), et l'accès général et pour la sécurité **se fera aussi par ce même chemin** (désormais) aujourd'hui public.

(c.f. **Annexe 5** Vue aérienne zoom Montcuq 2 - Page 20 de 67 - PCI et **Annexe 6** Zoom Poste source RTE – Portail.)

Avec l'aliénation de ce tronçon cadastrale du chemin rural, le tracé réel et existant semble destiné à servir d'accès unique et privé à la parcelle 0326 pour desservir la construction et maintenance de ce poste source RTE.

En mettant de côté pour un moment tous les points ci-dessus. Une question juridique intéressante se pose : La commune peut-elle vendre un chemin rural public qui n'existe pas en réalité, et qui n'a pas existé en usage courant depuis plus de 56 ans comme en témoignent toutes les cartes et photos aériennes ?

Ou plutôt, le tracé actuel du chemin, traversant les parcelles 0330, 0331, 0327 et 0637, a-t-il créé une servitude apparente et continue par prescription acquisitive trentenaire pour celui-ci comme position légale et véritable du chemin.

Il nous semble dans ce cas que nous sommes face à une question juridique importante en même temps qu'une proposition d'aliénation de chemin publique à des intérêts privés, sous le subterfuge d'un chemin boueux .

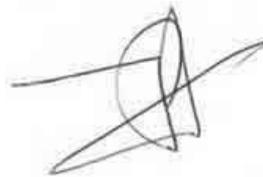
Pour toutes les raisons susmentionnées, l'association s'oppose à cette demande et en conséquence vous demande de donner un avis défavorable à cette demande.

L'Association se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur FOURRIER, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



André De BAERRE
Président



Tim ABADY
Vice-président

Annexe 1

ladepeche.fr/article/2013/01/12/1534501-lauzerte-le-menhir-de-pierre-sourde-et-sa-legende-malefique.html

Lauzerte. Le menhir de Pierre sourde et sa légende maléfique

[Vie locale](#), [Tarn-et-Garonne](#), [Lauzerte](#)

Publié le 12/01/2013 à 11:52

Les historiens qui se sont occupés de la région ont émis plusieurs hypothèses au sujet de la fondation de Lauzerte.

Avant de les exposer, il nous semble opportun d'affirmer que cette ville a eu deux existences: celle qui nous intéresse, qui remonte au Moyen âge, et une autre, plus ancienne, sur laquelle les détails manquent.

Il existe, près de Beaucaire, un menhir désigné dans le pays sous le nom de Pierre sourde. Parmi les anciennes voies romaines qui traversaient le Quercy, nous trouvons celle qui allait de Lauzerte à Moissac et qui était appelée «cami Roumiou» ou «cami Peyrat». **D'après des cartes dressées à ce sujet, cette voie bifurquait au bas de Lauzerte, d'un côté pour rejoindre la voie de Cahors à Agen, sur le plateau de Bouloc, connu sous le nom de Clermontois**, et de l'autre pour aller à Saint-Sernin-de-Thézels où passait le chemin moissagais par Castelnau-Montratier.

Un troisième chemin se dirigeait aussi vers Montcuq. Le plateau de Lauzerte était comme une sorte de centre routier. En outre, il est invraisemblable que son admirable position stratégique ait échappé à l'œil clairvoyant des Romains, au point qu'ils n'y ont pas établi de station militaire.

Nous sommes donc amenés à conclure que, dès les premiers siècles, le village fut habité, et en raison de son importance, il a même dû être une ville forte. Mais il n'y a que très peu de traces de l'époque gallo-romaine dans la région.

À Thézels, près de Castelnau-Montratier, et à Saint-Romain, près de Bourg-de-Visa, des fouilles ont mis à jour des traces de villas gallo-romaines, ainsi que des pointes de flèches en pierre.

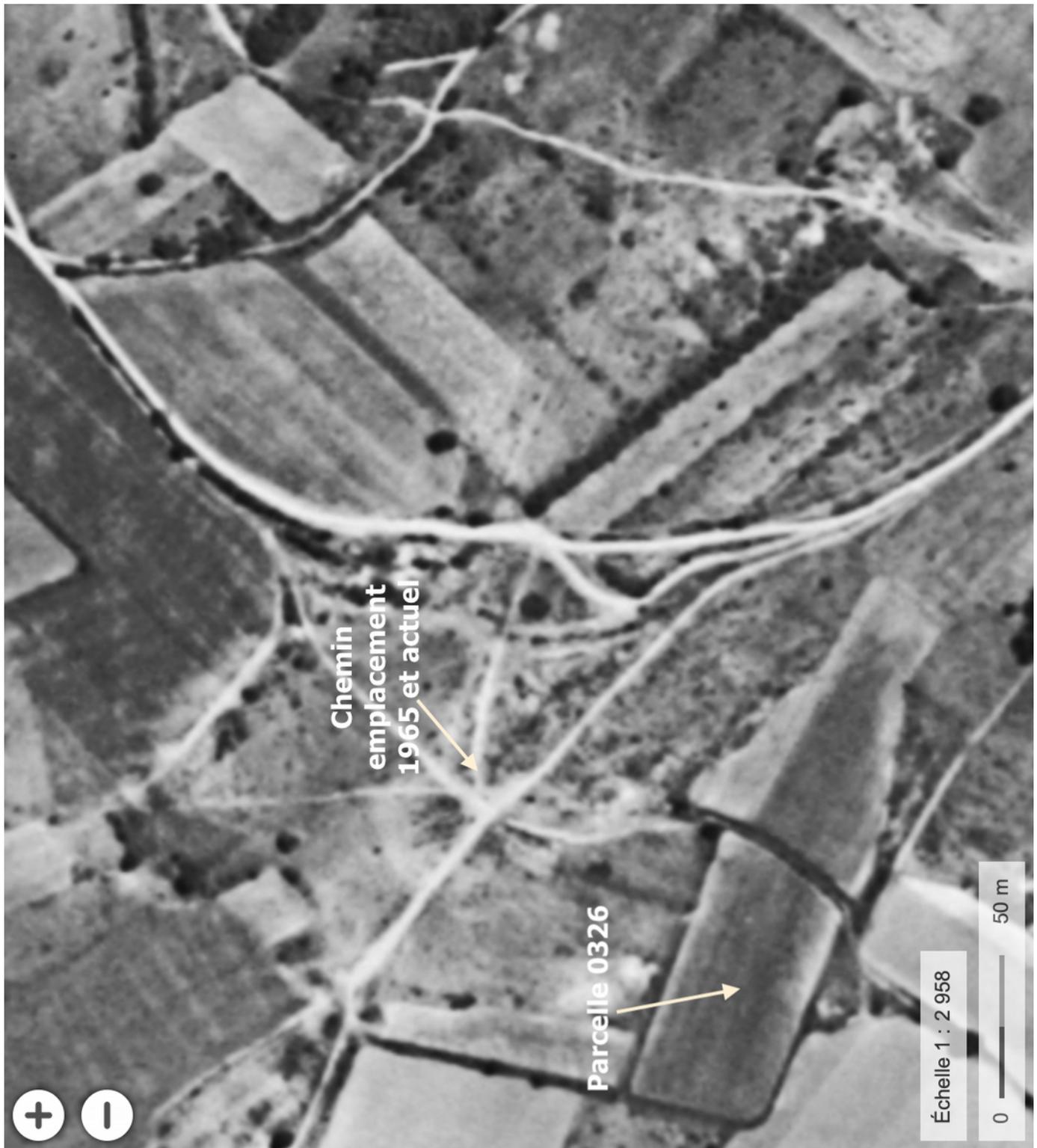
Tout près de Lauzerte, des mosaïques et des débris de poteries ont été trouvés dans les secteurs de Lasvignes et près de l'église de Saint Fort.

Le menhir de Pierre sourde, lui, est situé tout près de Beaucaire, sur le Clermontois. Sa partie manquante aurait été lancée dans un puits du voisinage. La légende dit que chaque fois que l'on a essayé de l'extraire, sans jamais y parvenir, un malheur est arrivé à ceux qui avaient tenté cette aventure.

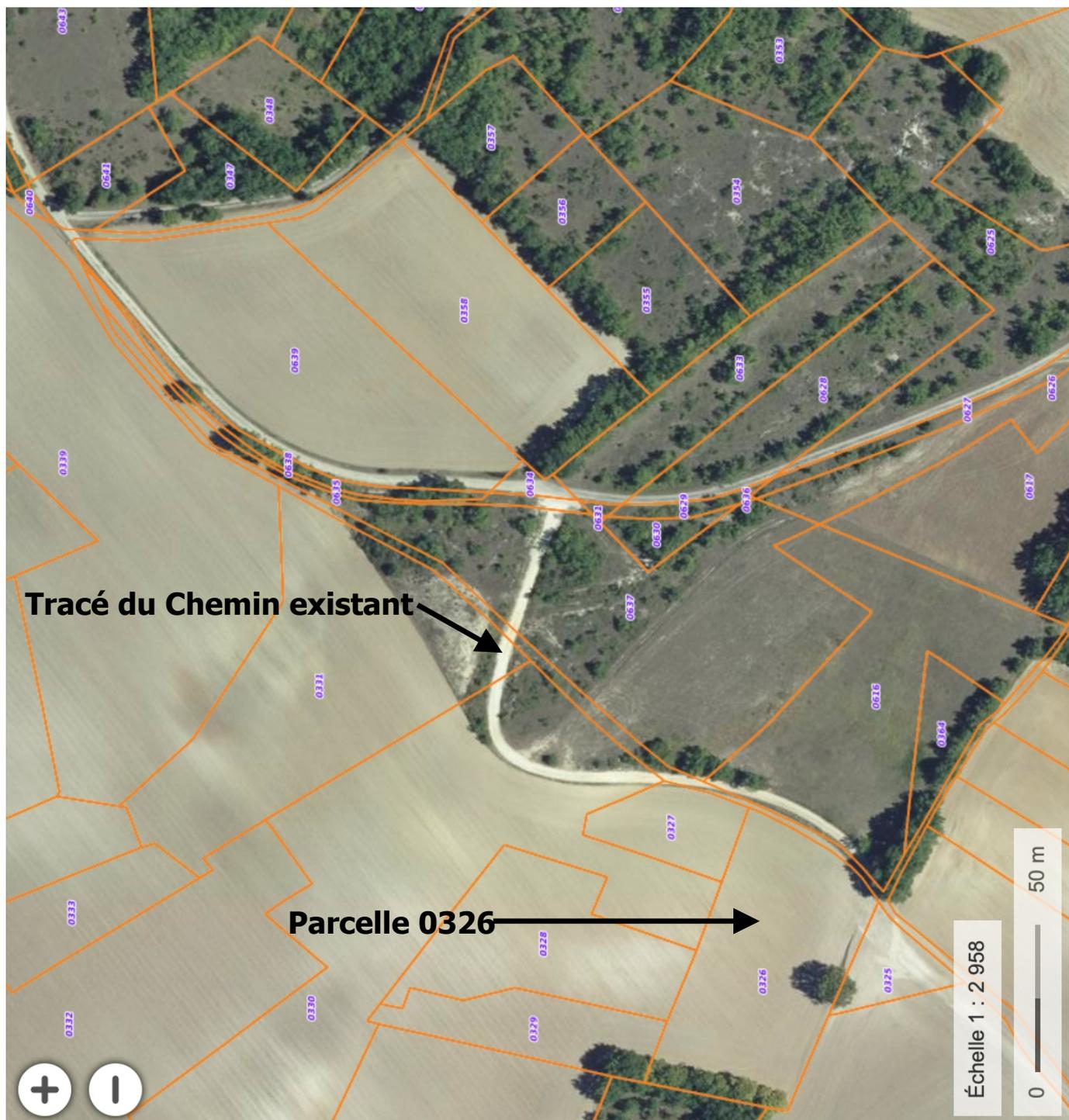
La Dépêche du Midi

•

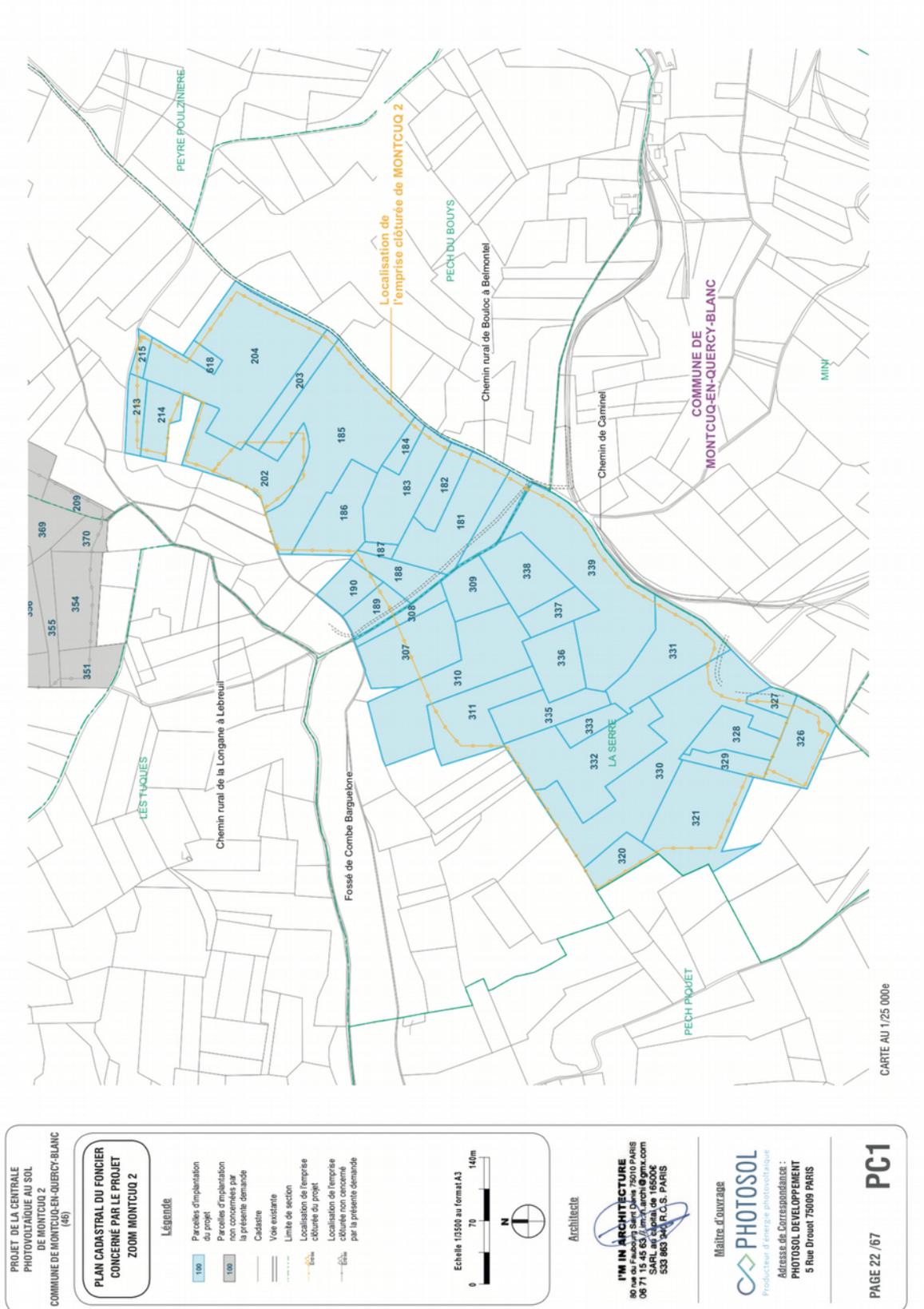
ANNEXE 2 Vue aérienne de 1950 - 1965



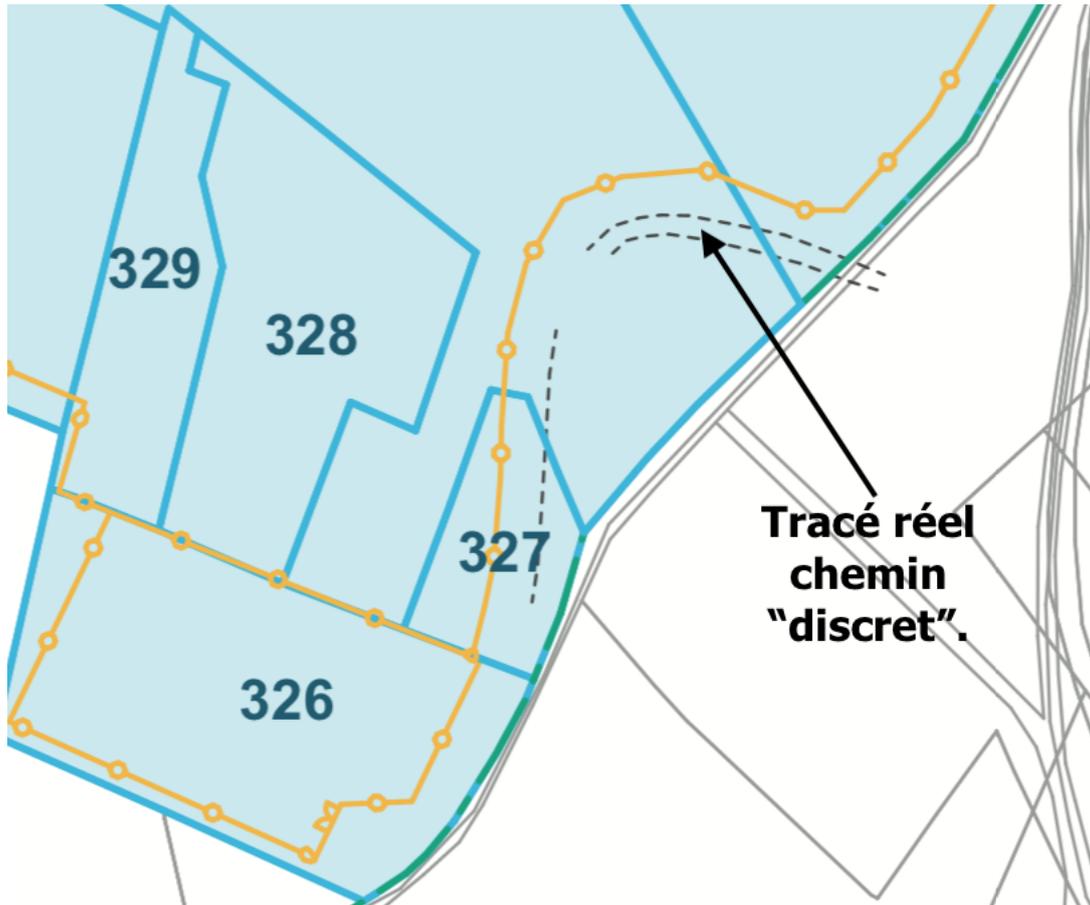
ANNEXE 3 Vue aérienne de 2019 avec parcelles



ANNEXE 4 Plan Cadastral du Foncier du projet PHOTOSOL



ANNEXE 4a Zoom Plan Cadastral du Foncier du projet PHOTOSOL



ANNEXE 5 Vue aérienne Zoom Montcuq 2 du projet PHOTOSOL



<p>PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE MONTCUQ 2 COMMUNE DE MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC (46)</p>	<p>VUE AÉRIENNE ZOOM MONTCUQ 2</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Tables photovoltaïques bâchées (58 et 72 panneaux) Tables photovoltaïques monocristallines (24 et 48 panneaux) Poste de transformation Citerne Poste source Localisation de l'emprise clôturée du projet Localisation de l'emprise clôturée non enclosée par la présente demande 	<p>Echelle 1:1500 au format A3</p> <p>0 70 140m</p> <p>N</p>	<p>Architecte</p> <p>I'M IN ARCHITECTURE 40 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 / im.in.arch@gmail.com SARL au capital de 16500€ 539 863 344 R.C.S. PARIS</p>	<p>Maître d'ouvrage</p> <p>PHOTOSOL Producteur d'énergie photovoltaïque</p> <p>Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS</p>	<p>PAGE 20 / 67 PC1</p>
---	---	--	---	--	--------------------------------

ANNEXE 6 Vue aérienne Zoom Poste source du projet PHOTOSOL



ANNEXE 7

Subject: Sujet:Enquêtes publiques du 18mars, 27 mars et 7 avril 2021 – demande d'informations

From: Association Environnement Juste <asso.environnement.juste@gmail.com>

Date: 15/03/2021, 16:58

To: Mairie Montcuq <mairie.montcuq@wanadoo.fr>

CC

<h

mic

<ir

BC

association **environnement juste** bien comprendre pour mieux décider

une association loi 1901 - sans but lucratif

siège social : mairie, 46800, belmontet - correspondance : les garnèdes, belmontet 46800, Montcuq en Quercy Blanc

email : asso.environnement.juste@gmail.com - site internet : www.environnement-juste.org

Monsieur le Maire,

Nous avons constaté sur le site internet de la commune que vous organisez deux enquêtes publiques concernant l'aliénation des chemins ruraux de la commune, et certain créations en contrepartie, et que dans l'enquête répertoriée en "1ère" il y a cinq modifications proposées.

c.f. https://www.mairie-montcuq-en-quercy-blanc.fr/mairie_mairies_annexes/enquetes_publicques/avis_enqu_publicquemars2021ok.jpg

Pourriez-vous nous informer au plus vite et de préférence avant la date d'ouverture des enquêtes publiques, le 18 mars 2021, si l'une ou l'ensemble de ces modifications sont directement ou indirectement liées au projet de photovoltaïque industriel porté par Photosol et soutenu par un vote de la commune de Montcuq en Quercy Blanc en 2020. Si oui lequel/lesquels.

Pourriez-vous également nous indiquer si les informations sur ces enquêtes sont disponibles numériquement sur internet compte tenu de la situation du Covid 19, et dans l'affirmative où les trouver?

En vous remerciant par avance pour ces informations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués,

Tim ABADY

association Environnement Juste

www.environnement-juste.org

ANNEXE 8

Subject: Re: Sujet:Enquêtes publiques du 18mars, 27 mars et 7 avril 2021 – demande d'informations
From: "Mairie de Montcuq" <mairie.montcuq@wanadoo.fr>
Date: 16/03/2021, 12:00
To: "Association Environnement Juste" <asso.environnement.juste@gmail.com>

bonjour

Concernant l'enquête publique qui débutera le 18 Mars, aucune demande d'aliénation ou de modification de chemins ruraux n'est lié au projet photovoltaïque à lebreil.

Vous pourrez venir consulter l'enquête à la mairie du 18 mars au 7 avril ou venir rencontrer le commissaire enquêteur lors d'une de ces 3 matinée de permanence.

Cordialement

Nathalie CAZARD-OLIBA
Secrétaire Générale
Mairie de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
05.65.31.82.11

From: Association Environnement Juste
Sent: Monday, March 15, 2021 4:58 PM
To: Mairie Montcuq
Cc:
Subject: Sujet:Enquêtes publiques du 18mars, 27 mars et 7 avril 2021 - demande d'informations

association **environnement juste** bien comprendre pour mieux décider

une association loi 1901 - sans but lucratif
siège social : mairie, 46800, belmontet - correspondance : les garnèdes, belmontet 46800, Montcuq en Quercy Blanc
email : asso.environnement.juste@gmail.com - site internet : www.environnement-juste.org

Monsieur le Maire,

Nous avons constaté sur le site internet de la commune que vous organisez deux enquêtes publiques concernant l'aliénation des chemins ruraux de la commune, et certain créations en contrepartie, et que dans l'enquête répertoriée en "1ère" il y a cinq modifications proposées.

c.f. https://www.mairie-montcuq-en-quercy-blanc.fr/mairie_mairies_annexes/enquetes_publicques/avis_enqu_publicquemars2021ok.jpg

Pourriez-vous nous informer au plus vite et de préférence avant la date d'ouverture des enquêtes publiques, le 18 mars 2021, si l'une ou l'ensemble de ces modifications sont directement ou indirectement liées au projet de photovoltaïque industriel porté par Photosol et soutenu par un vote de la commune de Montcuq en Quercy Blanc en 2020. Si oui lequel/lesquels.

Pourriez-vous également nous indiquer si les informations sur ces enquêtes sont disponibles numériquement sur internet compte tenu de la situation du Covid 19, et dans l'affirmative où les trouver?

En vous remerciant par avance pour ces informations,